



Envoyé en préfecture le 24/03/2026

Reçu en préfecture le 24/03/2026

Publié le 25/03/2026

ID : 059-215902693-20260320-260324_D1455BP-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026/012

Date de la convocation : 16 mars 2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 13

Exprimés : 15

L'an deux mille vingt-six, le 20 mars à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni en ses lieux ordinaires de séance sous la présidence de Monsieur Jacques RICHARD.

Etaient présents : M Jacques RICHARD, Mme Céline LAVALLÉE, M Hervé DÉCAMPS, Mme Delphine LEFEBVRE, M Paul DELOBEL, Mme Danielle DEFAWE, Mme Brigitte DELOBEL, M Eric MUNCHOW, M Yannick CAREMELLE, M David MAUFROY, Mme Delphine REBEILLEAU, Mme Julie DUBUS, M Antoine CAREMELLE.

Ont donné pouvoir :

Mme Marie-Françoise CHOQUET donne pouvoir à Mme Delphine LEFEBVRE
M Pascal ENGSTER donne pouvoir à Mme Delphine REBEILLEAU

Etaient absents :

Secrétaire de séance : M Antoine CAREMELLE

Quorum : oui

OBJET : ELECTION DES DÉLÉGUÉS AU SIVOM DE LA VACQUERIE

Monsieur le maire rappelle qu'en vertu des articles L.5211-6, L.5211-7 et L.5212-8 du Code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à l'élection des délégués du SIVOM de la Vacquerie.

Ces délégués sont élus par les conseils municipaux des communes intéressées, parmi leurs membres, au scrutin secret à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour à la majorité relative.

Monsieur le maire invite l'assemblée à procéder à l'élection desdits membres.

Conformément à l'article L2121-21 du CGCT, le conseil municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents ou représentés, de ne pas procéder à l'élection des délégués au bulletin secret.

Sont élus, à l'unanimité, au SIVOM de la Vacquerie, 3 délégués titulaires :

- M Jacques RICHARD, M David MAUFROY et Mme Julie DUBUS

Le secrétaire de séance,

Antoine CAREMELLE



Pour extrait certifié conforme,

fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Maire,

Jacques RICHARD